

## Comment rejoindre le Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (USP2030)

**Contexte:** En septembre 2016, le *Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable* (USP2030) a été instauré à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

**Les partenaires de l'USP2030:** Le partenariat USP2030 est actuellement coprésidé par la Banque mondiale et l'OIT et réunit des gouvernements, des organisations internationales et régionales, des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et d'autres organismes. Le partenariat compte actuellement 47 membres et continue de s'étendre.

**Une mission conjointe: créer un monde dans lequel toute personne ayant besoin de protection sociale puisse y avoir accès en tout temps.** La protection sociale universelle passe par un ensemble de politiques et de programmes définis à l'échelle nationale permettant à tous d'être couverts de manière équitable et d'être protégés tout au long de la vie contre la pauvreté et les risques menaçant les moyens de subsistance et le bien-être. Il existe divers mécanismes pour assurer cette protection, notamment des prestations en espèces ou en nature, des régimes contributifs ou non contributifs, et des programmes visant à renforcer le capital humain, les actifs productifs et l'accès à l'emploi. Cela englobe des prestations adaptées pour toutes les personnes dans le besoin, notamment: des prestations à l'enfance; des prestations pour les personnes en âge de travailler en cas de maternité, d'invalidité, d'accident du travail ou de chômage; des prestations pour les personnes du secteur informel dans les zones rurales; et des pensions de vieillesse.

**Objectifs: augmenter le nombre de pays qui offrent une protection sociale universelle,** et appuyer les pays dans la conception et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale universels et durables, conformément à l'Agenda 2030, et en particulier la cible 1.3 des Objectifs de développement durable (ODD 1.3)<sup>1</sup> et l'Appel à l'action de l'USP2030 qui souligne les principes de protection tout au long de la vie, la couverture universelle, l'appropriation par les pays, le financement durable et équitable et la participation et le dialogue social. Pour ce faire, l'USP2030 va lancer une campagne mondiale, s'engager dans des activités de plaidoyer, de développement des connaissances et d'appui commun aux pays, notamment pour renforcer les politiques, programmes et systèmes de gestion intégrés de protection sociale, élargir l'espace budgétaire pour une protection sociale universelle, répondre aux problèmes de goulets d'étranglement et intégrer de manière adéquate la question de l'universalité de la protection sociale dans leurs stratégies nationales de développement.

**Structure de gouvernance:** L'USP2030 est un partenariat dirigé par ses membres et axé sur des activités, ce qui se reflète dans sa structure de gouvernance. Tous les membres sont invités à participer activement au sein du partenariat, conformément aux objectifs et activités décrits ci-dessus, et ainsi à contribuer à l'USP2030 tout en bénéficiant de ce partenariat. Tous les membres peuvent participer et voter à l'assemblée des membres qui se réunit chaque année pour discuter du plan de travail, et approuver la stratégie ainsi que désigner les candidats au comité de pilotage. Le comité de pilotage élabore et met à jour régulièrement la stratégie du partenariat, approuve le plan de travail et supervise sa mise en œuvre. Le comité de pilotage est composé de 12 membres qui représentent des organisations internationales, des gouvernements des États membres des Nations Unies à différents niveaux de développement économique et des différentes régions, la société civile et les syndicats (les

---

<sup>1</sup> Cible 1.3 des ODD: «Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient».

membres actuels sont énumérés à la fin de ce document). Le secrétariat de l'USP2030 est tenu conjointement par l'OIT et la Banque mondiale. Il définit et coordonne le plan de travail, rend compte des activités, soutient le fonctionnement du comité de pilotage et de l'assemblée des membres, facilite les échanges entre les membres, soutient la mobilisation des ressources et gère les opérations quotidiennes. L'USP2030 s'engage aux côtés des partenaires, des alliances et des réseaux compétents qui partagent, complètent ou facilitent sa mission et ses objectifs.

**Rejoindre l'USP2030: quels sont les avantages?** L'USP2030 accueille les nouveaux membres qui soutiennent pleinement les objectifs et la vision du partenariat, tels que susmentionnés, et contribuent à leur réalisation au moyen du plaidoyer à l'échelle mondiale, du développement et de l'échange de connaissances et des échanges techniques et d'appui commun aux pays. En adhérant au partenariat USP2030, les pays et les organisations peuvent :

- rejoindre un réseau mondial constitué d'acteurs clés et tirer parti de leurs ressources, notamment de leur expertise de pointe dans le domaine de la protection sociale universelle et de la cible 1.3 des ODD, selon les besoins;
- échanger leurs expériences en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques de protection sociale et de suivi des progrès vers l'universalisation de la protection sociale;
- participer à un forum mondial favorisant le développement et l'échange de connaissances, et réunissant toutes les parties prenantes; et
- faire en sorte que les points de vue des pays et des mandants soient pris en compte dans l'élaboration de l'agenda mondiale de protection sociale et défendre l'appropriation, la responsabilité et la participation des pays.

Le partenariat USP2030 se félicite également de l'étroite collaboration avec les initiatives axées sur le renforcement des systèmes de protection sociale.

**Rejoindre l'USP2030: y a-t-il des obligations financières?** L'adhésion n'engendre pas de frais d'adhésion ni d'autres obligations financières. Les contributions aux activités de l'USP2030 sont entièrement volontaires.

**Rejoindre l'USP2030: comment les pays/organisations doivent-ils s'y prendre?** Pour rejoindre l'USP2030, le ministère ou le responsable de l'organisation concerné doit envoyer un courrier officiel à l'attention du comité de pilotage (en format PDF à l'adresse [secretariat@usp2030.org](mailto:secretariat@usp2030.org)), et faire part de son intérêt à participer et de sa volonté de s'engager en faveur des objectifs de l'Appel à l'action. Le secrétariat vous informera par écrit du statut de votre adhésion à l'USP2030. Le secrétariat se tient à la disposition des parties intéressées pour leur fournir des informations complémentaires sur demande.

**Siéger au comité de pilotage: comment les pays/organisations doivent-ils s'y prendre?** Sous réserve que d'autres membres de l'USP2030 manifestent leur intérêt à rejoindre le comité de pilotage, les sièges feront l'objet d'une rotation tous les trois ans, selon la composition ci-dessus. Le nombre total des remplacements par année ne doit pas dépasser la moitié du nombre total de sièges (six).

Actuellement, l'USP2030 encourage en particulier les pays à faible revenu (y compris les pays qui sont sortis de ce statut au cours des 15 dernières années) déjà bien engagés dans l'universalisation de la protection sociale<sup>2</sup> ainsi que des pays à revenu élevé à assumer une responsabilité mondiale au sein du comité de pilotage. Les membres de l'USP2030 qui souhaitent occuper un siège doivent faire part de leur intérêt et préciser leur expérience en matière de mise en œuvre de programmes ou de systèmes de protection sociale universelle au secrétariat ([secretariat@usp2030.org](mailto:secretariat@usp2030.org)).

---

<sup>2</sup> L'USP2030 encourage particulièrement les pays ayant déjà mis en place une protection sociale universelle dans au moins un domaine de leur système de protection sociale.

**Nous contacter:** Le secrétariat du partenariat USP2030 soutient les membres et le comité de pilotage dans la réalisation des activités de l'USP2030. Cette fonction est remplie conjointement par les coprésidents (Banque mondiale et OIT).

Site web: [www.usp2030.org](http://www.usp2030.org)

Secrétariat: Veronika Wodsak (OIT) et Adea Kryeziu (Banque mondiale)

Adresse électronique: [secretariat@usp2030.org](mailto:secretariat@usp2030.org)

#### **Comité de pilotage:**

##### **Coprésidents:**

- **BIT**
- **Banque mondiale**

##### **Organisations internationales:**

- **FAO**
- **UNICEF**

##### **Société civile:**

- **Coalition mondiale pour les socles de protection sociale**

##### **Syndicats:**

- **CSI**

##### **Pays à revenu élevé:**

- **Allemagne**
- **Royaume-Uni**

##### **Pays à revenu intermédiaire:**

- **Indonésie**
- **Mexique**

**Pays à faible revenu** y compris ceux qui sont récemment sortie de cette catégorie (au cours des 15 dernières années)

- **Kenya**
- **Siège à pourvoir**